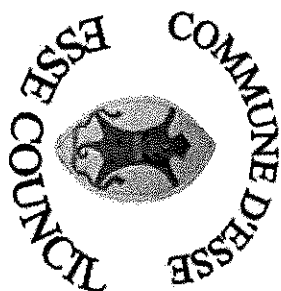


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL - PATRIE
RÉGION DU CENTRE
DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA
COMMUNE D'ESSE
STRUCTURE INTERNE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND
CENTER REGION
MEFOU ET AFAMBA DIVISION
ESSE COUNCIL
INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLIC CONTRACT

DECISION MUNICIPALE N°003/DM/C-ESSE/SG/SIGAMP/2026
DECLARANT INFRUCTUEUX LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°004/AONO/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 12 JUIN 2026
(EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE
DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune d'Esse,
Autorité Contractante.

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu La Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet de la Mefou et Afamba ;
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- Vu le décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 Août 1962 portant création de la Commune d'Esse ;
- Vu l'arrêté n°00197/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du **Maire et de ses Adjoint** à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
- Vu la **Circulaire N°0001877/C/MINFI 31/12/2025** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu la décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N°003/DM/C-ESSE/SG/SAG/2019 du 05 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés(C/PM) auprès de la Commune d'Esse ;
- Vu la Décision Municipale N°0029/D/COM-ESSE/CAB du 18/09/2020 portant désignation d'un secrétaire Ad Hoc dans la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;

- Vu la décision Municipale N°0004/D/COM-ESSE/MSG/SAG/2021 du 18/02/2021 portant désignation d'un Représentant du Maire, Maire d'Ouvrage à la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;
- Vu la **Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26/03/2024** portant désignation des Présidents des Commissions Internes de passation des Marchés Publics placés auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement.
- Vu la **Note de service N°0000130/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSC/MND du 07 FEVRIER 2024** portant désignation des Représentants du Ministère des Finances au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;
- Vu la **Note de service N°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2023** portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la région du Centre ;
- Vu le **Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°004/AONO/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 12 JUN 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE)** relatif aux travaux de réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classes à l'école publique de LONGO dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, région du Centre.
- Vu **Le rapport de la SCAO du 03 Août 2026**
- Vu le **Procès-Verbal N°012/PV/COM-ESSE/CIPM/ du 07/08/2026** de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse ;
- Vu le **Communiqué Radio Presse N°00016/CRP/MINMAP/CAB du 26 Mars 2024** du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics. ;
- Vu le Budget communal de l'exercice 2026 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux le DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°004/AONO/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 12 JUN 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

«NON-CONFORMITE DU CAUTIONNEMENT TIMBRE DE SOUMISSION A L'OUVERTURE DES PLIS»

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PREFET/MAF ;
- DD/MEPAT/MAF ;
- DD/MEDEBL/MAF ;
- CHEF SERVICE DU PATRIMONE /MAF ;
- DD/MINMAP/MAF ;
- SIGAMP/ESSE
- ARMP/YDE ;
- Archives – Chrono.


Esse le 10 Août 2026
Le Maire
(Autorité Contractante)
Ingénieur Informaticien
Comptable - Matières